



## Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance ordinaire du 19 février 2014

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	<b>Ouverture de la séance à 19 h 34.</b>	
Résolution #CÉ 13/14-29	2-	<p><b>Secrétariat et présences, présentation des membres</b></p> <p><b>a) Présences et quorum</b></p> <p>Sont présents(es) :</p> <p>Julie Boucher, enseignante Thérèse Chabot, membre de la communauté Julie Châteauneuf, enseignante Mélanie Côté, parent Valérie Fugère, parent Nathalie Huchette, directrice Anick Lacaille, parent Gaétane Langevin, enseignante Karinne Lebel, parent Serge Louka, consultant Sonia Poliseño, technicienne du service de garde Anne Richard-Boucher, enseignante Guylaine Thivierge, parent</p> <p>Public :</p> <p>Dominique Brault, parent Pascale Jetté, parent</p> <p>Nous procédons à un tour de table, de façon à ce que chacun des membres du Conseil d'Établissement puisse se présenter.</p>	Constat
	3-	<p><b>Parole au public:</b></p> <p>Au sujet de la campagne de financement, Madame Pascale Jetté soumet l'idée d'associer une partie du financement amassé par chacun des élèves à un compte individuel lié à chacun des élèves. Ainsi, elle suggère qu'une partie de la somme amassée par chacun des élèves soit mise à la disposition de l'école pour des activités collectives, alors que le solde restant pourrait permettre aux parents de réduire leurs déboursés pour le financement des activités prévues pour le groupe de leur enfant.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	4-	<p><b>Mot de la direction</b></p> <p>Madame Nathalie Huchette occupe le poste de directrice de l'École de l'Amitié, depuis un peu plus d'une semaine. Il s'agit de son premier mandat à un poste de direction, bien qu'elle ait assuré l'intérim d'un tel poste à deux reprises. Madame Huchette se qualifie comme étant une "femme d'équipe" qui priorise la gestion participative.</p> <p>Suite au portrait de la situation d'ensemble de l'École de l'Amitié, madame Huchette a bien identifié, et bien compris, le mandat qui lui est confié. De plus, elle se dit consciente des attentes à son égard et elle les considère honnêtes et justifiées. Par conséquent, elle s'engage à y répondre selon un ordre de priorité établi;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à l'équipe et aux parents, madame Huchette assure que sa porte est toujours ouverte;</li> <li>- Réponse aux urgences quotidiennes;</li> <li>- Respect des dates butoirs;</li> <li>- Les élèves ont besoin d'un soutien important. D'ici au congé de la relâche scolaire, les enseignants de chacun des groupes seront appelés à présenter chacun de leurs élèves, afin que la direction puisse se faire un portrait fidèle de la dynamique;</li> <li>- Dès le 11 mars prochain, une rencontre avec le personnel des services complémentaires (psychologue, psychoéducatrice, TES, orthopédagogue) se tiendra, afin de bien identifier le rôle et la tâche de chacun. Par la suite, on fera un appel aux parents dans le but d'établir les PI et d'en assurer les suivis;</li> <li>- Pendant le congé de la relâche scolaire, madame Huchette travaillera à répondre au plan d'action mis en place.</li> </ul> <p>De plus, madame Huchette priorise le développement du sentiment d'appartenance des élèves envers leur école. Étant témoin de gestes et de paroles inadéquates à l'intérieur de l'école, madame Huchette informe les membres que des sanctions seront appliquées sous peu, afin de remédier à la situation.</p> <p>Enfin, madame Huchette appelle à la solidarité, la coopération et la tolérance. Elle précise que l'appui des parents et des enseignants(es) est primordial.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-30</p>	<p>5-</p>	<p><b>Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Il est proposé, par madame Julie Châteauneuf, et est résolu:</p> <p>QUE l'ordre du jour, tel que modifié, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de la séance</li> <li>2. Secrétariat et présences, présentation des membres</li> <li>3. Parole au public</li> <li>4. Mot de la direction</li> <li>5. Adoption de l'ordre du jour</li> <li>6. Remise des comptes-rendus des rencontres du 16 décembre 2013 et du 22 janvier 2014 et suivis</li> <li>7. Convention de gestion et de réussite éducative</li> <li>8. Plan d'action</li> <li>9. Campagnes de financement et budget</li> <li>10. Parole à la responsable du service de garde</li> <li>11. Parole au représentant du comité de parents</li> <li>12. Parole aux membres</li> <li>13. Parole à la direction <ol style="list-style-type: none"> <li>13.1. Parole au public</li> </ol> </li> <li>14. Bons coups ou coups de cœur à l'École de l'Amitié</li> <li>15. Levée de la séance</li> </ol> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution #CÉ 13/14-22	6-	<p><b>Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013</b></p> <p>Madame Gaëtane Langevin se questionne sur la formulation "secteur DEP" au point 7 (p.6.18). En effet, on devrait plutôt lire "école de formation professionnelle".</p> <p>L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Julie Châteauneuf.</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p>	Adoption
		<p><b>Suites au procès-verbal du 16 décembre 2013</b></p> <p><b>5.1. suivi rue Bédard et sens unique du débarcadère</b></p> <p>Madame Huchette a communiqué avec monsieur Denis Meunier. Dès que les conditions le permettront et qu'il n'y aura plus de neige, le tracé sera modifié sur la rue Bédard.</p> <p>Concernant le dossier du débarcadère des autobus, il est envisagé d'évaluer la possibilité de déplacer le débarcadère d'autobus à un autre endroit. Aussi, madame Huchette a relancé le répondant du Service des ressources matérielles de la commission scolaire, concernant le sens unique et l'interdiction d'accéder à ce tronçon de route par la rue Bédard. Le processus est donc en cours.</p>	Information
Résolution #CÉ 13/14-23		<p><b>Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2014</b></p> <p>Madame Guylaine Thivierge précise qu'il lui a été impossible d'inclure tous les participants dans la liste des présences. En effet, plusieurs personnes présentes, à l'ouverture de l'assemblée, ont omis d'inscrire leur nom sur la feuille des présences. Aussi, quelques signatures étaient illisibles. On convient donc qu'il serait justifié d'ajouter cette précision au procès-verbal, afin que le portrait du nombre de participants soit davantage représentatif de la réalité.</p> <p>Par le fait même, on se questionne sur la nécessité d'écrire les noms des représentants du public et participants aux séances du CÉ. Monsieur Louka nous conseille de nous référer au guide destiné au CÉ, afin de statuer.</p> <p>L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Julie Boucher</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-31</p>	<p>7-</p>	<p><b>Convention de gestion et de réussite</b></p> <p>Madame Nathalie Huchette explique qu'une version préliminaire (non adoptée) avait été présentée, lors du CÉ du 16 décembre dernier. Pour faciliter le suivi des dernières modifications, elle remet à l'assemblée le document de travail présentant les modifications entérinées par les enseignants, et relevant les éléments retirés (ou modifiés). De plus, la version finalisée du document comportera les précisions concernant le nombre d'élèves en lien avec les statistiques présentées.</p> <p>Aussi, madame Huchette spécifie qu'une présentation de l'école, du milieu, de la clientèle, de la table des partenaires et des réseaux de notre école auraient dû figurer au document. La situation sera corrigée, lors de la réalisation du document de septembre prochain.</p> <p>Madame Anick Lacaille propose l'adoption de la Convention de gestion et de réussite éducative (CGRÉ).</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	<p>Adoption</p>
	<p>8-</p>	<p><b>Plan d'action</b></p> <p>Monsieur Serge Louka résume le contexte ayant nécessité la création du présent plan d'action. La présentation de l'état de la situation, décrite par un sondage des enseignants et des membres du personnel de l'école par madame Soucy, visait à identifier les principaux irritants. Monsieur Louka et madame Sylvie Hébert avaient pu procéder à la présentation du plan d'action, lors de la séance extraordinaire du 22 janvier 2014. On pouvait dès lors y voir les besoins et les moyens mis en place. Depuis, les actions concrètes en lien avec les moyens identifiés ont été présentées à l'ensemble de l'équipe-école, avant d'être acceptées à l'unanimité.</p> <p>Étant donné que le mandat de monsieur Louka prendra fin prochainement, c'est madame Nathalie Huchette qui prendra la relève, avec l'équipe-école, dans la mise en place du plan d'action proposé.</p> <p>Monsieur Louka procède donc à la présentation du plan d'action, incluant les actions.</p> <p>Certains éléments du plan d'action (décrits à la page suivante), sont présentés.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
	8-	<p><b>I.0 Amélioration des réunions</b></p> <p><b>Besoin : Revoir la procédure et l'animation des réunions (ou rencontres).</b></p> <p><b>Moyen : I.1 Revoir les procédures pour les assemblées générales.</b></p> <p><b>Actions :</b></p> <p>1.1.1 Envoyer l'ordre du jour 5 jours ouvrables, avant la tenue de l'AG;</p> <p>1.1.2 Déposer au CEE l'ordre du jour de l'AG;</p> <p>1.1.3 Planifier le calendrier d'opération pour que les CEE soient 5 à 10 jours avant l'AG;</p> <p>1.1.4 Établir que l'ordre du jour doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les points d'information</li> <li>- Les points de décision;</li> </ul> <p>1.1.5 Établir un temps d'échange pour chaque point;</p> <p>1.1.6 Respecter les temps prescrits pour les AG;</p> <p>1.1.7 Reprendre les points non discutés en CEE;</p> <p>1.1.8 Faire un PV dans les 2 semaines de l'AG et le présenter à la direction;</p> <p>1.1.9 Déposer le PV dans Échange Enseignant;</p> <p>1.1.10 Diminuer le nombre d'AG;</p> <p>1.1.11 Mettre un point d'information du service de garde pour chaque AG;</p> <p><b>Moyen : I.3 Revoir les procédures pour CÉ.</b></p> <p><b>Actions :</b></p> <p>1.3.1 Définir le rôle du CÉ, ses pouvoirs et la place qu'il occupe dans l'environnement scolaire;</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
	8-	<p>I.3.2 Élaborer un calendrier des principaux sujets à être traités par le CÉ;</p> <p>I.3.3 Suggérer des modèles de divers documents nécessaires aux réunions du CÉ- exemple de règles de régie interne;</p> <p>I.3.4 Fournir un guide à l'intention du secrétaire du CÉ;</p> <p>I.3.5 Assurer des communications régulières une fois par mois avec la présidente, afin de faire les suivis des dossiers.</p> <p><i>Monsieur Louka indique aux membres qu'un classeur à l'intention du CÉ sera installé sous peu. Par le fait même, les membres pourront consulter son contenu en cas de besoin.</i></p> <p><b>Moyen : I.4 Revoir les procédures pour les comités de l'école.</b></p> <p><b>Actions :</b></p> <p>I.4.1 Former les comités de travail, en AG du début d'année;</p> <p>I.4.2 Demander que chaque comité élabore un document synthèse comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- son mandat</li> <li>- son plan d'action</li> <li>- son calendrier de rencontre;</li> </ul> <p>I.4.3 Demander que chaque comité dépose à la direction son document synthèse, d'ici le début octobre de chaque année;</p> <p>I.4.4 Présenter le mandat et du plan d'action des comités (pour consultation), à l'AG de la mi-octobre;</p> <p>I.4.5 Présenter (par la direction) les différents mandats des comités, au CÉ d'octobre;</p> <p>I.4.6 Demander que chaque comité dépose un bilan des réalisations, en mai de chaque année à la direction;</p> <p>I.4.7 Déposer (par la direction) ces bilans, au CEE de juin;</p> <p>I.4.8 Demander que chaque comité présente leur bilan, à l'AG fin juin;</p> <p>I.4.9 Déposer (par la direction) ces bilans, au CÉ du mois d'octobre prochain, avec le rapport annuel de l'école.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution #CÉ 13/14-24	8-	<p><b>Moyen 1.7 : Revoir les procédures pour les rencontres du Service de Garde (SDG) et des surveillants.</b></p> <p><b>Actions :</b></p> <p>1.7.1 Planifier des rencontres régulières avec la responsable du SDG et la direction (faire le calendrier des rencontres en début d'année), pour le suivi des dossiers;</p> <p>1.7.2 Mettre un point d'information sur le SDG, aux assemblées générales du personnel;</p> <p>1.7.3 S'assurer que les ordres du jour et procès-verbaux du SDG soient présentés à la direction;</p> <p>1.7.4 S'assurer (par la direction) que les renseignements venant du SDG (que les parents reçoivent) sont transmis adéquatement aux intervenants et aux parents;</p> <p>1.7.5 S'assurer (par la direction et la responsable du SDG) de l'application du code de vie et/ou règlements de l'école accepté en AG et en CÉ.</p> <p><b>3.0 Circulation des informations</b></p> <p><b>Moyen : 3.1 S'assurer que l'information soit complète, pertinente, facilement accessible et acheminée aux bonnes personnes.</b></p> <p><b>Actions :</b></p> <p>3.1.1 S'assurer que l'information soit complète et qu'elle respecte les décisions prises;</p> <p>3.1.2 Respecter les dates butoirs fixées, pour l'envoi de l'information;</p> <p>3.1.3 S'assurer du bon fonctionnement des outils utilisés pour la circulation de l'information, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- courriel</li> <li>- site web</li> <li>- ordre du jour</li> <li>- procès-verbaux</li> <li>-mémo</li> <li>- etc;</li> </ul>	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
	8-	<p>3.1.4 S'assurer du contrôle de l'information;</p> <p>3.1.5 Réaliser le rapport annuel au plus tard en juillet de chaque année et le présenter au personnel à l'AG de septembre.</p> <p><b>Besoin : Établir un mode de fonctionnement simple et respecté par tous les parents, quant à la circulation des informations.</b></p> <p><b>Moyens : 3.2 S'assurer que l'information soit complète et facilement accessible à tous les parents.</b></p> <p><b>Actions :</b></p> <p>3.2.1 S'assurer que tous les parents aient accès à l'information de l'école;</p> <p>3.2.2 S'assurer que l'information soit complète et compréhensible;</p> <p>3.2.3 S'assurer que l'information respecte les décisions prises en AG, en CEE et en CÉ;</p> <p>3.2.4 S'assurer de donner de l'information de façon mensuelle sur les événements et les activités réalisés (ou à être réalisés);</p> <p>3.2.5 Assurer la mise à jour du site web;</p> <p>3.2.6 Identifier les bons coups afin de les faire savoir;</p> <p>3.2.7 Apporter une information qui souligne une attention aux personnes de l'école sur leurs réalisations;</p> <p>3.2.8 Faire une rétroaction sur l'information diffusée aux CÉ et CEE de façon régulière;</p> <p>3.2.9 Instaurer la boîte à lettres pour recevoir les commentaires des parents;</p> <p>3.2.10 Installer un babillard à l'entrée de l'école pour diffuser l'information.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
	8-	<p><b>4.0 Organisation du travail</b></p> <p><b>Moyen : 4.1 Établir un fonctionnement dans la coordination des services complémentaires.</b></p> <p><b>Action :</b></p> <p>4.1.1 Établir un calendrier de rencontre des services (3 à 4 rencontres annuellement);</p> <p>4.1.2 Prioriser les actions pour l'année scolaire (ex. : les plans d'intervention);</p> <p>4.1.3 Définir le rôle et la fonction de chaque membre des services;</p> <p>4.1.4 Établir le mandat de chaque service;</p> <p>4.1.5 Établir une procédure de fonctionnement;</p> <p>4.1.6 Présenter les mandats à l'assemblée générale et au CÉ pour l'information;</p> <p><b>Moyen : 4.2 Établir un calendrier d'opérations annuelles qui résume les tâches importantes durant l'année scolaire.</b></p> <p><b>Actions :</b></p> <p>4.2.1 Dresser les priorités pour l'année scolaire en s'assurant qu'elles respectent le projet éducatif, la convention de gestion et les décisions prises au bilan de l'année;</p> <p>4.2.2 Définir le degré d'importance des priorités;</p> <p>4.2.3 Établir un échéancier et le respecter;</p> <p>4.2.4 À chaque début de mois, faire le suivi des dossiers en ce qui a trait aux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ressources financières</li> <li>- ressources humaines</li> <li>- ressources informatiques</li> <li>- ressources matérielles</li> <li>- ressources éducatives</li> <li>- ressources services complémentaires</li> <li>- suivis sur les problématiques;</li> </ul> <p>4.2.5 Faire les rappels nécessaires (voir le calendrier d'opération);</p>	
Procès-verbal - Conseil d'établissement (19 février 2014)			Page 10

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-32</p>	<p>8-</p>	<p>4.2.6 Établir les besoins de formations professionnelles durant une des AG du début d'année.</p> <p><b>Moyen : 4.3 Élaborer un calendrier de présence de la direction de l'école.</b></p> <p><b>Action :</b></p> <p>4.3.1 Élaborer un calendrier de présence quotidienne;</p> <p><b>Moyen : 4.4 Vérifier le cahier de gestion.</b></p> <p><b>Actions :</b></p> <p>4.4.1 S'assurer que les documents soient à jour, accessibles et compris par tous;</p> <p>4.4.2 S'assurer que les directives internes respectent les échanges ou les décisions prises en CÉ ou en AG;</p> <p>4.4.3 S'assurer que les principes et règles du cahier de gestion respectent les mesures et politiques de la CSP.</p> <p><b>Moyen : 4.5 Revoir nos procédures pour l'élaboration et l'évaluation pour les plans d'intervention.</b></p> <p><b>Actions :</b></p> <p>4.5.1 Établir un calendrier d'opération sur le suivi de plan d'intervention;</p> <p>4.5.2 S'assurer de la réalisation des PI;</p> <p>4.5.3 Voir la procédure pour les rencontres des intervenants impliqués;</p> <p>Madame Anick Lacaille propose l'adoption du plan d'action, tel que présenté.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p> <p>Une copie du plan d'action sera remise aux membres, par courriel.</p>	<p>adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
	9-	<p><b>Campagne de financement et budget :</b></p> <p>Madame Valérie Fugère informe l'assemblée des démarches effectuées auprès de la compagnie <i>Humeur</i>, en ce qui concerne la campagne de financement et la vente de chocolat à venir. Un représentant de la compagnie viendrait donc présenter ses produits, dans les classes, le <b>25 mars 2014</b>.</p> <p>Les dépliants et coupons de commandes seront remis aux élèves, <b>lundi le 31 mars</b>.</p> <p>La livraison des caisses de chocolat aurait lieu <b>le mardi 8 avril</b>. La campagne de financement prendra fin à la fin du mois d'avril.</p> <p>Madame Fugère relance les membres quant à la façon de procéder au moment de la livraison. Chaque année, nous faisons face aux mêmes difficultés, en ce qui concerne la gestion du retour d'argent à la fin de la campagne. En effet, puisque que l'élève prend possession des caisses de chocolat sans avoir d'abord à déboursier les frais encourus, le secrétariat fait face à un problème récurrent quand vient le temps de récupérer l'argent de la vente de chocolat de certains élèves. Quelques propositions sont mises sur la table (ex. : chèques postdatés, paiement lors de la livraison, etc.).</p> <p>Après discussion, il est convenu que les mêmes procédures seront effectives cette année et, suite au bilan qui suivra la campagne de financement, nous statuerons sur la nécessité d'appliquer de nouvelles mesures ultérieurement.</p> <p>Madame Thérèse Chabot suggère l'implantation de points de vente de chocolat, tels que le Comptoir d'Entraide de St-Jean-Baptiste. Il s'agit d'une suggestion fort intéressante.</p> <p>Lors des communications transmises aux parents quant à la tenue de cette campagne de financement, il sera clairement indiqué que la présente campagne n'est en aucun cas obligatoire. De plus, les parents seront informés de la possibilité de choisir la contribution volontaire. Aussi, les parents pourront être renseignés sur la destination des montants d'argent amassés.</p> <p>Mesdames Nathalie Huchette et Guylaine Thivierge se questionnent sur la pertinence de faire présenter les produits par le vendeur lui-même. Madame Thivierge déplore le fait que, certains jeunes enfants (davantage au préscolaire et au premier cycle) soient influencés par l'appât du gain, lors de la présentation des cadeaux de participation. Madame Anne Richard-Boucher explique qui lui semble tout de même important de ne pas bannir entièrement la publicité de ce genre, puisqu'elle s'avère tout de même un incitatif à faire un effort pour les élèves.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	9-	<p>Madame Huchette vérifiera s'il y aurait une autre alternative, afin de présenter la campagne de financement et les produits proposés aux élèves, plutôt que par le vendeur lui-même.</p> <p>Madame Gaëtane Langevin insiste sur l'importance de bien informer les élèves et les enseignants en ce qui concerne la campagne de financement du chocolat, ce qui a fait défaut lors des campagnes des fromages et des savons l'automne dernier.</p> <p>Madame Valérie Fugère confirmera avec le responsable de la compagnie <i>Humeur</i> que les dates avancées conviennent.</p>	Information
	10-	<p><b>Parole à la responsable du service de garde</b></p> <p>Madame Sonia Poliseno informe l'assemblée des progrès en lien avec la collecte de cannettes. Étant donné que la responsable de la conciergerie avait entreposé une boîte permettant la collecte de cannettes, madame Poliseno a pu en profiter, sans avoir à déboursier le montant exigé pour se procurer une telle boîte, via Consigne-Action (16.95\$). À ce jour, le service de garde a pu amasser un montant de 16.25\$ par la consigne des cannettes et des bouteilles collectées. Madame Poliseno songe à installer un "thermomètre" à l'accueil du service de garde, afin de faire connaître l'évolution du financement de cette campagne par les parents et les enfants du service de garde. Rappelons que le montant amassé vise à répondre à la création de petits coins détente pour chacun des groupes, dans les locaux utilisés par le service de garde.</p> <p>Madame Poliseno informe les membres qu'une cinquantaine d'enfants sont inscrits pour les 2 journées pédagogiques du 20 et du 21 février 2014.</p>	Information
	11-	<p><b>Parole au représentant du comité de parents :</b></p> <p>Madame Mélanie Côté faire part à l'assemblée que la prochaine réunion du comité de parents se tiendra demain (20 février 2014). Par ailleurs, rien de spécifique se rattachant à notre école n'a eu lieu lors des réunions antérieures.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	12-	<p><b>Parole aux membres :</b></p> <p>Madame Valérie Fugère informe les membres qu'elle a en sa possession diverses publicités des compagnies qui offrent leurs services pour la prise de photo scolaire. Le sujet sera discuté lors d'une prochaine séance du Conseil d'Établissement.</p> <p>Mesdames Valérie Fugère et Guylaine Thivierge soumettent aux membres l'importance de relancer les parents et/ou membres de la communauté potentiellement intéressés à se procurer un exemplaire du livre de recettes des élèves de l'école.</p> <p>Il serait aussi intéressant de déposer quelques exemplaires dans divers points de vente (épicerie, Comptoir d'Entraide, etc.). Madame Nathalie Huchette s'informerait du nombre de copies disponibles.</p> <p>Madame Thérèse Chabot s'enquiert du service de l'aide aux devoirs mis en place. Au départ, celui qui prenait en charge l'aide aux devoirs n'est plus en mesure de le faire. Par la suite, la technicienne en éducation spécialisée en assumait la responsabilité temporairement. Toutefois, la maman d'un enfant de l'école prendra dorénavant en charge le service de l'aide aux devoirs. Six enfants bénéficient actuellement de ce service. Chaque équipe de cycle a statué sur les élèves nécessitant un tel besoin. Par ailleurs, madame Julie Boucher explique aux membres que, pour le premier cycle, les enseignants ont plutôt opté d'utiliser le budget de l'aide aux devoirs pour instaurer un programme de surlecture à leurs élèves.</p> <p>Madame Thérèse Chabot soumet l'idée de l'implication de bénévoles qui pourraient accompagner les élèves dans leur cheminement de lecture. Ceci serait, sans aucun doute, un projet très apprécié.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	13-	<p><b>Parole à la direction :</b></p> <p>Madame Huchette n'a rien à ajouter.</p> <p><b>13.1 Parole au public</b></p> <p>Madame Pascale Jetté demande des précisions quant au changement de signalisation aux abords du tronçon de route du débarcadère des autobus. Elle demande si le sens unique sera effectif en tout temps, ce que les membres confirment, en expliquant qu'il s'agit d'une question de sécurité.</p> <p>Madame Dominique Brault voulait faire part à la direction que la rencontre avec les représentants de classe a été fort appréciée par eux. Aussi, madame Brault expose la possibilité d'afficher les bons coups de l'École de l'Amitié sur le site web de la CSP, en plus de celui de notre école.</p> <p>Madame Pascale Jetté demande des précisions quant à la répartition des profits de la campagne de financement. On lui confirme qu'effectivement, les élèves de 5e et de 6e année bénéficient de 90% du montant qu'ils ont accumulé, en vue de réduire les frais encourus pour leur sortie à Québec (5e année) et pour régler la facture des activités spécifiques aux finissants (6e année). Toutefois, pour tous les autres niveaux, les profits des campagnes de financement sont utilisés exclusivement pour des activités destinées à l'ensemble des élèves de l'école.</p> <p>Mesdames Pascale Jetté et Karrine Lebel déplorent le fait que peu d'activités sont proposées aux élèves du préscolaire et du premier cycle. Madame Jetté est déçue de constater que les activités sportives, proposées sur l'heure du dîner, sont exclusivement réservées aux élèves du 2e et 3e cycle. On lui explique que ces activités sont réalisées, en partie, avec le budget du programme <i>En forme et en santé</i>. Étant donné que les élèves du 2e et du 3e cycle ont moins de périodes d'éducation physique prévues à leur horaire, c'est eux qui ont été privilégiés pour les activités sportives du midi.</p> <p>Madame Jetté propose l'idée d'une dictée commanditée, qui diffère de la dictée PGL. En fait, lors de la tenue d'une dictée commanditée, l'ensemble du montant amassé va à l'école.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	14-	<p><b>Bons coups ou coups de cœur à l'École de l'Amitié</b></p> <p>Madame Julie Boucher souligne son appréciation face au travail de madame Nathalie Huchette. Son efficacité et ses belles qualités font en sorte qu'elle est grandement appréciée et l'équipe-école s'en ressent.</p> <p>Madame Anne Richard-Boucher partage à l'assemblée que plusieurs élèves ont signifié leur appréciation envers l'activité du bal des tuques.</p> <p>Madame Karinne Lebel remercie monsieur Louka pour son excellent travail à l'intérieur de notre école, ce qui est appuyé par tous. Celui-ci nous souhaite une bonne continuité.</p>	Information
Résolution #CÉ 13/14-33	15-	<p>Il est proposé par madame Mélanie Côté et résolu :</p> <p>Que la séance soit levée à 21h40.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	Adoption

---

Valérie Fugère  
Présidente

---

Nathalie Huchette  
Directrice

---

Guyline Thivierge  
Secrétaire